

**Avenir de la CCCHS suite au vote de la Commune Nouvelle d'ARLAY + ST GERMAIN de rejoindre la CC. BRESSE REVERMONT – Position de la Commune de DOMBLANS**

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, suite au vote de la nouvelle Commune d'Arlay de rejoindre la Communauté de Communes de Bresse Revermont, la CCCHS n'atteint pas le seuil des 7 558 habitants (imposé par la CDCI) qui aurait permis son maintien. Il indique également que les Conseillers communautaires ont refusé, à l'unanimité moins une abstention, en date du 26 janvier, l'éclatement de la CCCHS.

M. le Maire précise que sa position personnelle serait que la Commune de Domblans rejoigne la Com.com de Bresse Revermont mais c'est le Conseil Municipal qui devra donner sa position. Ensuite la CDCI sera prononcera à la fin du mois de Mars.

Il indique aussi qu'une réunion publique sera organisée pour informer la population des compétences et des différences entre les trois EPCI (Com.com Bresse Revermont, ECLA, Com.com Comté de Grimont).

**Compte rendu du Conseil Communautaire du 26/01/2016 à VOITEUR (Mme MARTELIN, MM. CHALANDARD, DUTRUEL, FRACHON)**

Mme Martelin rend compte de la réunion de la C.C.C.H.S. du 26 /02/16 et expose les comparatifs des compétences, des services et des volets financiers entre la CCCHS - BRESSE REVERMONT – ECLA – et COMTE DE GRIMONT.

**Déclaration d'intention d'aliéner n° 20150591 du 10/12/2015** : délibération

**Déclaration d'intention d'aliéner n° 201971 du 18/12/2015** : délibération

**Déclaration d'intention d'aliéner n° 201987 du 30/12/2015** : délibération

**PLU Patrimoniaux, réunion du 16/12/2015 avec les services de la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires)**

M. FRACHON explique aux membres du Conseil Municipal que la DDT a sollicité la Commune de Domblans afin de disposer d'un territoire d'étude pour l'application des nouvelles dispositions attendues de la future loi patrimoine. Cette expérimentation sur la Commune permettra ainsi aux services de la DDT d'aider les collectivités à mettre en œuvre des règles d'urbanisme en préservant les paysages et le patrimoine. Cette expérimentation n'induit aucune incidence financière pour la Commune étant qu'elle sert de commune-test.

Au cours de la visite de la Commune par les représentants de la DDT, plusieurs secteurs ont été identifiés, déjà situés dans la ZPPAU ou en périphérie. Pour l'instant il convient d'attendre le premier rapport qui précisera, sur le moyen et le long terme, les projets à définir, dans le respect du caractère du village et de les intégrer dans le PLUp.

Prochaine rencontre prévue en Février.

**Communes Nouvelles, compte rendu réunion du 08/01/2016 à BRERY (MM. FRACHON, CHALANDARD, COURTOU, CAMPY)**

Le 8 janvier 2016, M. le Maire de Domblans, accompagné de MM.Courtout, Chalandard et Campy ont rencontré les Maires et Adjoints des Communes de Frontenay et Bréry.

Cette réunion était une prise de contact avec ces 2 Communes et de faire un bref inventaire de chacune d'elles dans l'éventuelle d'une « Commune nouvelle ».

Une prochaine réunion est programmée le vendredi 19 février 2016 à 20 h à Frontenay.

**Propriété ROUX, signature de la vente au Cabinet RAULT à LONS le 11/12/2015. Lettre de M. RIZZI concernant cette parcelle**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé l'acte de vente pour l'acquisition de la parcelle ROUX chez Maître RAULT. Aussi, il donne lecture d'un courrier adressé par M. RIZZI demandant de réfléchir à la remise en état de ce terrain afin d'éviter la création de friches et dépôts sauvages.

M. le Maire indique que les agents techniques vont poser des piquets et un portail (ancien portail menant à l'arboretum). Ensuite il prendra un arrêté pour interdire les dépôts sauvages d'ordures. Ce terrain permettra aux services techniques de stocker des matériaux pour la Commune.

**A.G. Comité des Fêtes du 16/01/2016. Compte rendu**

M. le Maire rend compte de l'assemblée générale du Comité des Fêtes à laquelle il était invité. Il a expliqué au Comité des Fêtes qu'il devait jouer son rôle ; c'est-à-dire réunir les associations du village et organiser les manifestations avec celles-ci et de mutualiser les moyens, matériels, etc.... Ce sujet sera discuté en bureau du Comité des Fêtes.

**Bourse au Permis de Conduire, mise en place d'une Commission pour statuer sur les demandes**

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de constituer une commission pour statuer sur les demandes de Bourse au Permis de Conduire (actuellement 4 en attente) et d'établir des critères d'attribution. Il rappelle qu'à ce jour 2 jeunes ont été bénéficiaires de cette Bourse et que le versement est effectué sur le budget 2016 :

→ 1 jeune en 2014 qui n'a toujours pas réussi l'épreuve théorique mais qui a déjà effectué ses 80 heures de travail compensatoire. Le Maire indique la Commune va régler les 800 € à l'Auto-Ecole qui réclame le paiement compte-tenu que le jeune n'a toujours rien versé à l'Auto-Ecole

→ 1 jeune en 2015 qui a réussi l'épreuve théorique en Janvier. Les 800 € ont été versés à l'Auto-Ecole.

M. Jacques GRILLOT, M. Jean NOZIERE et Mme Sandrine GAUCHET donnent leur accord pour constituer cette commission.

**Rappel : remise des propositions budgétaires des Adjointes pour le 30 Janvier 2016**

**SICOPAL** : délibération

**Salle Tosi – Lettre des riverains – Décision** : délibération

**Ecole DOMBLANS, demande de financement d'une soirée courts-métrages**

M. CAMPY donne lecture du courrier adressé par la directrice de l'Ecole de Domblans ayant pour objet une demande financement d'une soirée courts-métrages. Les enfants de l'école vont participer à la réalisation d'un court-métrage qui sera projeté en plein air durant le mois de juillet. Cette soirée se fera en partenariat avec l'Association NEST, basée à Lons-le-Saunier et l'USCS qui s'est proposée pour accueillir cette manifestation culturelle.

Ce festival à un coût de 300 €. Aussi, la directrice de l'école sollicite de la Commune pour qu'elle prenne en charge le coût de cette manifestation.

Après discussion l'ensemble du Conseil demande que lui soit présenté un budget détaillé de ce festival. Cet élément sera pris en compte dans la décision finale.

**Ecole DOMBLANS, budget de fonctionnement (photocopieur)**

M. CAMPY porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier adressé par la directrice de l'Ecole de Domblans relatif au budget fonctionnement. En effet, depuis que l'école a récupéré le photocopieur couleur,

utilisé précédemment par la Mairie, en remplacement de leur photocopieur noir et blanc, cet échange a eu une incidence sur leur budget de fonctionnement. Avec un nombre d'impressions relativement identique, le contrat copie qui représentait 20 % du budget fonctionnement est passé à 36 % en 2015. Compte tenu de ce surcoût, la directrice sollicite de la Municipalité la possibilité d'étudier une augmentation du budget de fonctionnement pour l'année 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de prendre une décision au moment du vote du budget.

### **Mise en place des drapeaux sur le mur de l'école (Loi PEILLON)**

M. CAMPY indique que conformément à la loi PEILLON., les agents techniques ont mis en place sur la façade de l'école (côté entrée maternelle) :

- la Charte de la Laïcité et la Déclaration des Droits de l'Homme
- le blason de l'école
- le support pour un drapeau tricolore et un drapeau de l'Union Européenne

### **ORANGE, remboursement avoirs non résiliés** : Délibération

#### **Compte rendu de la réunion avec AIR le 17/12/2015**

M. COURTOUT rend compte de la réunion avec l'ASSOCIATION AIR et laquelle participaient également les 3 agents techniques. Les points abordés ont été les suivants :

- les 2 semaines de congés de Gérald RAGOT à prendre avant la fin de son contrat d'une durée de 4 mois
- la reconduction de contrat pour une durée de 6 mois compte tenu que Gérald donne entière satisfaction

#### **Compte rendu de l'arrivée du Père-Noël vendredi 18/12/2015**

M. COURTOUT rend compte de l'«arrivée du Père-Noël» qui s'est déroulée le 18 décembre avec une température exceptionnelle de 10°. En raison du temps la fréquentation a été plus importante qu'à l'accoutumée et s'est prolongée jusqu'à environ 20h30. Le Père-Noël est venu en calèche et des balades ont été proposées aux enfants. Des papillotes et des clémentines ont été distribuées aux enfants et un vin chaud a été servi par le Comité des Fêtes aux adultes.

#### **Compte rendu du contrôle avec SYSTEME PLUS, de l'aire de jeux et des équipements de sport le 18/12/15**

M. COURTOUT rend compte du contrôle de vérification annuelle effectué par SYSTEME PLUS.

- 4 jeux ont été contrôlés sur l'aire de jeux à proximité de la salle des fêtes : 2 remarques mineures ont été faites
- 8 équipements sportifs (paniers de basket-ball et buts de football) : 2 interventions sont à réaliser sur le pied d'un poteau de panier de basket situé proche du stade. Des vis de fixation sont à remplacer sur le panneau de rebond du panier de basket situé dans la cour de l'école.

#### **Point sur les panneaux, commerces et entreprises :**

A ce jour 5 réponses positives ont été reçues pour installer une signalétique indiquant les entreprises (Ambulances Prost, Entreprise RAVIER, la Distillerie Jurassienne, entreprise TESSIER TP, et PHV HOLDING).

M. NOZIERE propose également de compléter la délibération du 29/06/2015 prévoyant d'installer la nouvelle signalétique au carrefour des RD 120/RD 193 rue de Bréry et au carrefour des RD 120/RD 57 rue de l'Eglise en ajoutant un autre point vers le feu rouge et de répondre défavorablement à toute demande pour d'autres emplacements. (*voir délibération*) et de poser les lames sur 2 supports pour permettre une inscription recto-verso pour plus de lisibilité des entreprises.

#### **Point sur les courriers des communes reçus, attribuant des primes ou pas à leurs employés communaux**

M. COURTOUT rappelle qu'un mail a été adressé à toutes les communes de la CCCHS pour leur demander si des primes étaient attribuées à leurs agents.

M. COURTOUT fait la synthèse des 5 communes qui ont répondu :

Communes	Aucune prime	IAT 0 à 8	IFTS	Rembst Maintien/salaire	IEMP 0,8 à 3	Participation Maintien/salaire	Participation mutuelle
Ménétru	x						
Montain		X (poste 1)	X (poste 2)	x			
Le Vernois		X pour les 3 agents			X pour 2 agents	X	X
Château-Chalon		X secrétaire					
St Germain-les-Arlay		X pour les 2 titulaires					

Avant de se prononcer, l'assemblée a souhaité demander à la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille de répondre à ce questionnaire. Il convient d'attendre la réponse.

### **Coût de la surveillance, montage du dossier, consultation des entreprises pour la passerelle par le SIDEC**

M. COURTOUT présente aux membres du Conseil Municipal une fiche d'évaluation des coûts prévisionnels établie par le SIDEC pour la réhabilitation de la passerelle sur la Seille. Le montant de l'assistance technique et administrative s'élève à 6308 €.

Compte tenu du coût jugé élevé, le Conseil Municipal souhaite que d'autres bureaux d'études soient consultés.

### **Point sur l'enlèvement des guirlandes par DME le 18/01/2016**

M. COURTOUT indique que la dépose des illuminations de Noël a eu lieu le lundi après-midi 18 janvier 2016 par l'entreprise DME.

### **Compte rendu de la réunion avec Diane MUZARD, CCCHS, pour le montage du dossier pour l'obtention de subvention pour le 0 pesticide le 16/12/2015**

M. COURTOUT rend compte de la réunion à laquelle participaient : Diane Muzard, chargée de l'environnement à la CCCHS, M. le Maire de Domblans, M. Chalandard, les 3 agents techniques et lui-même.

Cette réunion avait pour but d'établir le dossier de subvention pour l'obtention de subvention sur le matériel « zéro pesticide ».

#### ■ Dans un premier temps :

- présentation des référents : pour la Commune, l'élu référent est M. Rémi COURTOUT. L'agent référent est M. Alain GUILLEMIN. Pour la CCCHS l'élu référent est M. Daniel CHALANDARD et l'agent référent : Mme Diane MUZARD.

- présentation de la Commune : des différents services et des compétences, les agents d'entretien des espaces verts, les travaux d'entretien réalisés par des agents extérieurs de la Commune (fauchage et débroussaillage par les emplois verts de la CCCHS, taille d'arbres par Antier, taille d'arbres au verger par l'Association des Vergers de la Haute Seille, balayage mécanique par l'entreprise Warwzyniak), énumération du matériel communal, du matériel loué occasionnellement (broyeur à la CCCHS), les surfaces à entretenir par la Commune, les produits utilisés (désherbants, anti-limaces, pesticides), les méthodes d'entretiens des espaces communaux, les formations des agents

#### ■ Dans un second temps :

- plan d'entretien alternatif. Cartes de la Commune montrant les zones à tondre à faucher (par tracteur, par faucheuse et débroussailleuse, les zones où sont répertoriées l'ambrosie et la renouée du Japon, la sensibilisation et communication des agents, élus et de la population.

■ Dans un troisième temps :

L'achat de matériel est subventionné à 80 % : pour un coût de 21 263 € HT → subvention de 17 000 € → reste à la charge de la Commune : 5 120 € (cellule universo 16 cv 13 543 € HT, désherbeur du chemin 4 020 € HT, brosse désherbeuse 3 700 € HT)

**Sécurité voirie, courrier de Mme Fabienne GUYOT. Suite à donner**

M. COURTOUT donne lecture du courrier adressé par Mme Fabienne Guyot demeurant au Prélôt, co-signé par d'autres habitants du quartier du Prélôt, relativement à la vitesse excessive de certains véhicules sur le Chemin du Prélôt et demandant de limiter la vitesse sur ce chemin à 30 km/h.

M. COURTOUT propose au Conseil Municipal d'étudier cette demande en commission voirie pour envisager les aménagements possibles. Une date de réunion sera communiquée ultérieurement aux membres de la commission.

**Sécurité voirie, courrier de M. VAN DAMME. Suite à donner**

M. COURTOUT donne lecture du courrier adressé par M. et Mme VAN DAMME demeurant rue de l'Eglise, demandant le remplacement du miroir installé sur le poteau dans le virage, en face de leur sortie de cour, qui avait été installé il y a environ 20 ans pour améliorer la sécurité.

M. COURTOUT indique que la Commune peut autoriser à M. et Mme VAN DAMME à mettre en place un miroir sur le domaine public à leurs frais. Tout problème (dégâts..) rencontrés seraient alors à leur charge. La Commune se dégage de tout incident ou accident en cas de collision ou autre.

**Sécurité voirie, visite de M. ALLUIN. Suite à donner**

M. le Maire fait état de la visite de M. ALLUIN demeurant route de la Muyre et dont la sortie de sa propriété donne directement sur la RD 120, ce qui lui a déjà occasionné plusieurs accrochages lorsqu'il sort de chez lui, en raison de la vitesse excessive des véhicules.

M. COURTOUT propose de faire un relevé de vitesse au moyen du radar mobile de la DDT durant une semaine. Puis la commission voirie étudiera la possibilité de mettre en place un plateau surélevé.

**Point sur les travaux de réhabilitation du collecteur eaux usées de Domblans à la STEP (Le Prélôt)**

M. DUTRUEL fait le point sur l'avancement des travaux :

- le planning des travaux est respecté
- le bassin d'orage vers la station d'épuration est commencé
- la SNCF a beaucoup d'exigences et demande toujours des compléments de dossiers

**Compte rendu de la réunion avec le SIDEC du 21/01/2016 (Eclairage Public nouveau cimetière + Extension Chemin de Rochette + Effacement au niveau du Stade)**

M. DUTRUEL fait le point sur les visites de piquetage réalisées par le SIDEC :

- travaux d'éclairage public Chemin de Rochette : installation de 5 lanternes sur mâts en acier galvanisé.

Les emplacements des candélabres ainsi que les fourreaux sont déjà existants

- travaux d'éclairage public parking du nouveau cimetière : installation de 3 lanternes sur mât en aluminium.

Les massifs en béton, les fourreaux et le câble de terre ont été posés lors de l'aménagement du cimetière

■ travaux d'effacement BT route départementale n° 57 : vu l'impossibilité de réaliser le forage dirigé de Ø 250 mm, un Ø de 110 mm a été mis en place. Suite à cette adaptation, celui-ci ne peut accueillir en plus des câbles de basse tension et d'éclairage public. Les fourreaux seront donc posés sous trottoir le long du pont de la route départementale n° 57.

Pour l'instant, il convient d'attendre le chiffrage pour une inscription éventuelle au budget primitif 2016.

### **Point sur le système d'alarme des ateliers communaux + Salle Tosi**

M. DUTRUEL indique que l'installateur doit encore intervenir sur le système d'alarme du bâtiment communal le jeudi 28 janvier 2016.

### **Fixation des prix «vente des sapins de Noël » : Délibération**

### **Ajournement de l'exploitation des parcelles 2 et 3, raison : exploitation de 50 % de la parcelle 10 (300 m<sup>3</sup> de grumes) : Délibération**

### **Compte-rendu réunion SIBS (renaturation du Ruisseau de Blandans)**

M. CHALANDARD indique que l'étude portant sur la renaturation du ruisseau de Blandans est en cours. La réhabilitation morphologique du ruisseau se ferait sur 215 m linéaire.

Avant d'entreprendre les travaux, il convient d'attendre les accords du propriétaire et des exploitants.

### **Point sur les chenilles processionnaires du pin**

M. CHALANDARD indique qu'un courrier accompagné de l'arrêté du Maire relatif à la lutte contre les chenilles processionnaires a été distribué à environ une vingtaine de propriétaires concernés. Afin de sensibiliser ces personnes, il leur était proposé de s'inscrire à un groupement de commandes, en collaboration avec la CCCHS, pour mener une lutte mécanique sur leur propriété et bénéficier d'un prix négocié pour la destruction des nids par un spécialiste.

4 propriétaires ont répondu dont la destruction des nids a déjà été effectuée. Le prestataire doit intervenir chez les autres propriétaires dans le courant de la semaine prochaine.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- carte de remerciements pour les colis de Noël portés aux personnes âgées
- courrier des élèves de l'école de Domblans demandant de la peinture pour délimiter un terrain de basket dans la cour de récréation. Compte tenu du fait que ce sont les élèves qui vont effectuer le traçage, M. Courtout se charge de fournir de la peinture identique à la signalisation horizontale routière
- M. le Maire remercie Mme Gauchet pour l'élaboration et le tirage du bulletin municipal ainsi que M. Chevassu qui a participé au tirage
- Un guide pratique à l'usage des logeurs pour la taxe de séjour applicable sur la CCCHS est disponible en Mairie
- Dates de prochains conseils municipaux :
  - mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à 20 heures
  - vendredi 25 mars 2016 à 19 heures (vote des budgets + prévoir repas pris en commun)

La séance est levée à 23h45